

# AVIS D'INITIATIVE

Réf. : SCIEN.18.AV.07 – DIFST  
FD/SN

Date d'approbation : 28/09/2018

## Relatif au projet de convention unique DIFST concernant les experts valorisateurs, les brevets et les proof of concept

<b>DONNEES INTRODUCTIVES</b>
------------------------------

*Brève description du dossier :*

En mai 2018, le Pôle a remis un avis sur les nouvelles modalités de financement de la valorisation des résultats de recherche issus du financement public en Wallonie.

En septembre 2018, il a reçu pour information le projet de convention DIFST relatives aux experts valorisateurs, aux brevets et aux proof of concept.

Etant donné que ce document traduit certaines des lignes directrices établies dans le cadre de la réforme du financement de la valorisation, le Pôle souhaite formuler des remarques complémentaires à celles figurant dans son premier avis.

Le Pôle s'étonne que l'article 7.2.1 de la convention autorise uniquement les projets de recherche financés par la Wallonie ou par l'Europe à être éligibles à une subvention « brevet ». En effet, il rappelle que le critère fondamental à prendre en compte est la possibilité ou non de valorisation, et ce préférentiellement en Wallonie.

Dès lors, il estime que des recherches financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (p. ex. : FNRS, FRIA) devraient également pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Concernant la fin de la prise en charge d'une demande de brevet, lorsqu'il existe des possibilités réelles de valorisation en Région wallonne, le Pôle plaide pour que cette durée de prise en charge passe de 42 à 60 mois.

Dans son avis remis en mai dernier<sup>1</sup>, le Pôle avait signalé qu'il était plus opportun de faire un reporting annuel plutôt que semestriel. Il regrette que sa demande n'ait pas été suivie (article 4.1 de la convention).

Enfin, le Pôle réitère son souhait d'être consulté officiellement sur les indicateurs de performance qui devraient être d'application dès 2019 ; les indicateurs figurant dans le document qui lui a été envoyé étant obsolètes.

---

<sup>1</sup> Avis SCIEN.18.AV.01 sur les nouvelles modalités de financement de la valorisation des résultats de recherche issus du financement public en Wallonie